FONCTION CLÉ ACTUARIAT (RÔLE, MISSION, ORGANISATION)

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
MA660	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	950,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

Nous consulter

OBJECTIFS

- Comprendre les obligations qui pèsent sur la fonction
- Connaitre les livrables qu'elle doit produire
- Savoir comment elle est organisée chez l'assureur

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :
Approche très opérationnelle du sujet.

Formateur(s) :
Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass

PROGRAMME

A. Rappel des textes du régime prudentiel Solvabilité 2
B. Role, missions et organisation des 4 fonctions clés
C. Fonction clé Actuariat et attentes de l'ACPR
D. Organisation de la fonction et ses livrables
1. Responsable de la fonction
2. Contribution de la fonction et ses livrables

Validation des acquis :
Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :
Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Administrateurs, dirigeants et responsables fonction clé

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Pas de prérequis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

950,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 10/12/2025 à 12:43